



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE TALMONTIERS DU 29 JUILLET 2022

Date de convocation 25/07/2022
Date d'affichage 25/07/2022
Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 7 Votants : 8

Le 29 juillet deux mil vingt-deux, à 9h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame COCHET Brigitte, Maire.

Présents :

M. RIBIERE Jean-Paul, M. BRULE Philippe, Mme CHARLET Viviane, M. KALWAK Johnny, M. NDJIKESSI Thierry, M. DELENCLOS Gérard

Absents Excusés :

M. DEGEITERE Ulysse, qui a donné pouvoir à M. BRULE Philippe

Absents :

M. CRETAINE Thomas — M. VALLEE Gérard – Mme DJIDEL Khaoukha – Mme ROSSIGNOL Corinne – M. LECOCQ Nicolas – Mme MOREL Gaëlle –

Désignation du secrétaire de séance : M. NDJIKESSI Thierry

M. NDJIKESSI Thierry est nommé secrétaire de séance.

1° **Approbation et signature** du Conseil Municipal du 11 juin 2022 et du Conseil Municipal du 23 juillet 2022 où le quorum n'a pas été atteint

2 * **M57 AU 1^{er} JANVIER 2023 : OPTION NOMENCLATURE DEVELOPPE**

Notre délibération N° 2022-pour passer à la M57 au 1^{er} janvier 2023 ne précise pas le choix de la nomenclature : abrégé ou développé.

Pour les communes de - de 3500 habitants, si la délibération ne précise pas, c'est la nomenclature abrégée qui s'applique.

Toutefois, nous pouvons appliquer le plan comptable développé sur option. Pour cela, il faudra, lors d'un conseil, prendre une délibération pour opter pour la M57 développée.

Après concertation Madame Le Maire propose d'appliquer la M57 développée.

Adopté à l'unanimité



3* PUBLICATION DES ACTES

- Le 1er juillet 2022 est entré en vigueur la réforme des règles de publicité, et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021. Parmi les nouveautés, la publicité des actes qui déclenche leur entrée en vigueur se fera désormais par voie électronique pour toutes les collectivités.

Toutefois, et par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés pourront choisir, par délibération, entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique.

Madame Le Maire propose au Conseil municipal, après en avoir délibéré, d'opter à compter du 1er juillet 2022, pour la modalité de publicité suivante : publicité des actes de la commune par publication sur papier disponible en mairie.

Adopté à l'unanimité

4 * LOCATION TABLES ET BANCS EN BOIS

Madame Le Maire propose au Conseil municipal la location de tables et bancs en bois pour la somme de 100 €, le règlement sera dû à la réservation moyennant une caution de 200 €. Le matériel devra être enlevé par le loueur.

Il sera facturé : 150 € par table cassée et 100 € par banc cassé

Adopté à l'unanimité



5 * EXTENSION DU RESEAU ELECTRCITE POUR LA RUE DE LA MESSE

Madame Le Maire expose la nécessité de procéder à l'extension du réseau d'électricité pour la rue de la Messe sur la commune et d'accepter la proposition du Syndicat d'Energie de l'OISE de desserte en électricité de cette rue en technique souterraine.

Le Syndicat d'Energie de l'OISE réalisera les travaux

- Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,
- Vu la nécessité de procéder à : Extension du réseau d'électricité pour la RUE DE LA MESSE,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 5 août 2022 s'élevant à la somme de **63 657,34** euros (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel de la participation de INEO INFRACOM de **32 226,53** euros (avec PCT)
- Vu les statuts du SE 60 en date du 05 Février 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **Accepte** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité **RUE DE LA MESSE** en technique **souterraine**
- **Prend Acte** que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- **Prend Acte** de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint

Adopté à l'unanimité



Questions diverses :

- Divagation des animaux dans la commune
- Proposition de faire un arrêté pour la rivière réglementant l'interdiction de barbecue et la propreté du lieu à respecter
- Travaux isolation de l'école primaire et maternelle, Madame Le Maire propose aux conseillers présents de se rendre sur place afin qu'ils puissent constater la fin des travaux
- Distribution des packs d'eau et brumisateurs à nos aînés, belles remontées et merci à Viviane et Philippe pour leur implication
- Travaux au stade de football assurés par l'association FC TALMONTIERS, Madame Le Maire propose aux conseillers présents de se rendre sur place afin qu'ils puissent constater l'avancement des travaux
- Mr Thierry NDJIKESSI annonce le 1^{er} match à Talmonniers le 28 aout prochain
- Madame Le Maire rappelle que le PLUIH est consultable en mairie
- Visualisation du flyer de la brocante et du bulletin d'information
- Mme Viviane CHARLET expose qu'une équipe citoyenne MONALISA va être créée pour nos aînés – Celle-ci sera dirigée par Mme CHARLET dans le but d'agir ensemble contre la solitude et l'isolement social des personnes âgées – une subvention nous sera allouée par le Département.
- L'agrandissement de notre Agence Postale Communale est en étude afin de garantir un espace de confidentialité le mercredi matin lors des permanences France Services
- Pour rappel l'APC se fermée du 16 au 20 aout inclus et la mairie du 8 au 27 aout 2022

Séance levée à 10h45

Le Maire,

Brigitte COCHET

